



AVIS DE COURSE



TROPHEE DE PRINTEMPS des YOLES OK CHALLENGE CLAUDE BONNEFOY

Sanary du 1^{er} au 4 Mai 2014.

1. Autorités organisatrices

La Société Nautique de Sanary, affiliée à la Fédération Française de Voile, associé à l'association nationale de classe des Yoles-OK : l'AspryOK (Association Sportive pour la PRomotion de la Yole-OK), organise le TROPHEE DE PRINTEMPS des YOLES OK du 1^{er} au 4 Mai 2014, sur le plan d'eau de la Baie de Sanary.

2. Règles applicables

La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :

- Les règles de course à la voile (RCV) 2013-2016, y compris les prescriptions de la FFVoile
- Les règles de classe
- Cet avis de course
- Les instructions de course type et leurs annexes

3. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux Yoles-OK. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (licence fédérale en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs) et à jour de sa cotisation de classe.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

5. Inscriptions et Droits à payer

Les inscriptions doivent être faites si possible avant le 24 Avril 2014 auprès de La Société Nautique de Sanary Quai des Baux 83110 Sanary

Les frais d'inscriptions sont de : 30 €

Les inscriptions pourront être payées sur place.

6. Jauge et confirmation des inscriptions

La confirmation des inscriptions se déroulera le Jeudi 1^{er} Mai à partir de 9 heures .

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront obligatoirement fournir :

- leur licence 2014 avec le cachet médical à jour.
- leur cotisation AspryOK à jour
- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu le certificat de conformité du bateau (si possible)
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

7. Programme

Jeudi 1 ^{er} Mai	13h00 18h00	Entrainement animé par Daniel Dahon. Pot de Bienvenue au siège de la Société Nautique de Sanary
Vendredi 2 Mai	11h00	Entrainement animé par Daniel Dahon
Samedi 3 Mai	11h00 19h30	A disposition pour 3 courses Apéritif et repas pour les concurrents, accompagnateurs et organisateurs au siège de La Société Nautique de Sanary.
Dimanche 4 Mai	10h30 Au plus tôt	A disposition pour 3 courses Aucun départ ne pourra être donné après 15 heures Lecture du palmarès et pot de l'amitié

8. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription.

9. Format de l'épreuve et parcours

Les parcours seront de type triangle olympique bâbord avec départ et arrivée au milieu du bord de près.

10. Pénalités

9.1 La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article 16.4 des règles de classe de la série Yole-OK.

Pomping: En accord avec RRS 86.1(c), RRS 42.3(b) : Sur un bord libre de la course, quand le surf ou le planning est possible, le barreur peut, pour initier le surf ou le planning du bateau, pomper une fois par vague ou par risée. Quand la voile est pompée, elle doit l'être après la poulie du bas avec au moins 3 brins du système d'écoute.

11. Classement

6 courses maximum seront courues Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la plus mauvaise à partir de 4 courses courues et validées.

12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, *Décision de courir*. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, ou qu'après la régate.

13. Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1 000 000 €. Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription

14. renseignements complémentaires

Pour toutes informations complémentaires nous contacter :

Société Nautique de Sanary

Quai des Baux 83110 Sanary

Téléphone : 04 94 74 16 39

E-mail : snsv@wanadoo.fr

www.sanaryvoile.fr

15. Fiche d'inscription papier

Merci de vous inscrire si possible directement sur le site internet de la Société Nautique de Sanary

Nom et prénom du Barreur :

Sexe : Homme ou Femme (rayer la mention inutile)

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone :

Courriel :

N° de Licence : _____ N° de Voile :

Nom du club de voile :

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Signature Barreur (mention nécessaire : lu et approuvé le)